

Termes de Référence pour le Renforcement des Capacités du Conseil National d'Assistance Légale (CNAL)

I. Contexte et justification

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un appui du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) et plus spécifiquement au Conseil National d'Assistance Légale (CNAL) chargé d'administrer les Bureaux d'Assistance Légale en vue de permettre l'opérationnalisation pleine et entière du CNAL. Ce projet rentre dans le cadre du financement du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) portant sur l'accès à la justice pour les populations vulnérables et économiquement défavorisées. De nombreux efforts sont déployés de nos jours encore tant par des organisations nationales qu'internationales pour la mise en place d'une structure capable de faire la prise en charge des dossiers des personnes démunies qui n'ont pas les moyens de payer les honoraires des avocats, tant en droit public qu'en droit privé.

L'idée d'assurer particulièrement la prise en charge des personnes démunies engagées dans une instance pénale n'est pas nouvelle en Haïti. En effet, la loi du 27 septembre 1864 accordant l'assistance judiciaire aux indigents et le décret du 22 septembre 1989 instituant sous la supervision du Ministère de la Justice un service d'assistance légale aux démunis ont été adoptés pour garantir aux personnes vulnérables et économiquement faibles un accès réel au droit et à la justice. Pourtant leurs faiblesses et lacunes ajoutées aux dysfonctionnements récurrents du système judiciaire n'ont pas permis de poser les jalons objectifs pour la mise en place d'un système viable d'assistance juridique et judiciaire en faveur des personnes vulnérables.

Dans un tel contexte, le MJSP a jugé bon de soumettre au vote du parlement un nouveau projet de loi sur l'assistance légale. En effet, cette loi votée dans les mêmes termes par le sénat et la chambre des députés respectivement les 7 août et 10 septembre 2018 a créé le Conseil National d'Assistance Légale (CNAL) dont la mission est d'octroyer l'assistance légale à toute personne en situation économique ou financière précaire se trouvant sur le territoire national. La mise en œuvre d'une telle loi représentera donc une avancée assez significative sur la voie de l'amélioration de l'accès à la justice des personnes vulnérables et économiquement défavorisées en particulier les femmes et filles, et contribuera à la mise en œuvre du Plan national d'action sur la détention préventive prolongée, ainsi qu'aux plans stratégiques du MJSP et du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire.

II. Objectifs de la consultation

Le/ la consultant/e sera en charge des activités suivantes :

- Fournir des conseils et une assistance technique au MJSP et au Comité ad hoc du CNAL en vue d'accélérer la pleine opérationnalisation du CNAL et des services que devra prodiguer cette institution, tenant compte de la perspective du genre et d'une approche basée sur les droits humains ;
- Sur la base du plan d'opérationnalisation du CNAL, élaborer un plan stratégique quinquennal sur l'assistance légale en Haïti, permettant au CNAL de se déployer progressivement en fonction des moyens disponibles et des priorités identifiées ;
- Fournir un support en renforcement des capacités des membres du Conseil d'Administration du CNAL et de la Direction Générale de l'institution en vue de la réalisation progressive de son mandat.

III. Résultats attendus

- Le CNAL est doté d'un plan stratégique quinquennal ;
- Le MJSP et le Comité ad hoc sur l'assistance légale commencent à réaliser certaines activités prévues dans le plan d'opérationnalisation ;
- Les capacités des membres du Conseil d'Administration du CNAL et de la Direction Générale de l'institution sont renforcées à travers une meilleure connaissance par ces derniers des plans, outils et documents élaborés jusqu'à présent, tenant compte de la perspective du genre et d'une approche basée sur les droits humains.

IV. Produits/Livrables

- Soumettre un plan de travail décrivant la méthodologie et les étapes proposées pour réaliser les objectifs et résultats attendus décrits ci-dessus ;
- Organiser un atelier de travail sur le renforcement des capacités du CNAL ;
- Soumettre un rapport d'étape sur le renforcement des capacités du CNAL ;
- Elaborer un rapport final comportant principalement le plan stratégique du CNAL. Un tel rapport fournira une analyse démontrant la pertinence des textes élaborés et les perspectives en vue d'assurer une mise en œuvre effective du plan d'opérationnalisation de l'institution dans le délai imparti. Il sera présenté durant un atelier de travail regroupant les acteurs ayant participé à son élaboration.

V. Profil de compétences

- Être titulaire au moins d'une maîtrise en droit, avoir une expertise approfondie du fonctionnement de la justice en Haïti et des compétences sur l'intégration du genre dans les plans stratégiques et programmes. Une connaissance des problématiques liées à la réforme de la justice et l'élaboration de documents relatifs à l'accès à la justice à travers l'assistance légale constitueraient un atout considérable ;
- Avoir une expérience de 10 années minimum dans le secteur de la justice en général et de l'accès à la justice en particulier ;
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement du MJSP et des Bureaux d'Assistance Légale ;
- Jouir de ses droits civils et politiques et n'avoir jamais été condamné à une peine affective et infamante ;
- Avoir une parfaite maîtrise (orale et écrite) du français. La connaissance de l'anglais serait un atout.

VI. Durée du projet

La durée de la consultation est de six (6) mois.

VII. Financement et exécution du projet

Le projet sera financé entièrement par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD). Il sera exécuté à Port-au-Prince sous la supervision de l'Expert chargé de l'accès à la justice au MJSP et en coordination avec la Direction Générale et le Comité ad hoc du CNAL.